



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 24 avril 2020

### LA COMMISSION PERMANENTE REUNIE MEME EN TEMPS DE CRISE. OBJECTIF ? CONTINUER A AGIR POUR LES ISEROIS

**En temps de crise, le Département continue de se réunir et de délibérer pour voter les décisions et les crédits financiers indispensables à la mise en œuvre de ses compétences.**

**C'est le cas, ce jour, avec une commission permanente en visioconférence et en comité restreint avec 16 conseillers départementaux. Des premières réponses aux urgences liées au Covid-19 ont pu ainsi être votées.**

#### **Une commission permanente dans des conditions exceptionnelles**

Suite aux ordonnances prises par le Gouvernement et publiées au début du mois d'avril, l'assemblée départementale a pu tenir sa première commission permanente depuis le début du confinement. Cette commission était entièrement digitalisée car elle s'est tenue en visioconférence.

Seize conseillers départementaux, incluant le Président Jean-Pierre Barbier, ont examiné 167 rapports issus des six commissions thématiques du Département, engageant plus de 11 M€ de subventions à nos partenaires.

#### **Covid-19 : des subventions et soutiens exceptionnels dans différents domaines**

##### Des subventions aux associations du secteur sanitaire et social

Au titre de la cohésion sociale, 660 000 € vont être versés aux associations solidaires du Département (organismes d'accueils de jour et d'aide alimentaire, épiceries sociales et associations d'écoute, d'observation sociale et d'accès aux droits) qui sont très mobilisés dans cette période de crise sanitaire.

Une subvention exceptionnelle de 10 000 € a également été votée en faveur du Secours Populaire, association qui rayonne sur tout l'Isère depuis le début du confinement et qui a vu un afflux de nouveaux publics impactés par les premiers contrecoups économiques du Covid-19.

Les élus ont également, voté une subvention forfaitaire exceptionnelle de 10 000 € à chacune des trois associations agréées de sécurité civile iséroises mobilisées dans le cadre de l'urgence sanitaire que sont :



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- la Délégation territoriale de l'Isère de la Croix Rouge Française,
- le Comité départemental de la Fédération française de sauvetage et de secourisme de l'Isère,
- l'Association départementale de la Protection civile de l'Isère.

Ces associations sont avec leurs bénévoles, en première ligne depuis le début de la pandémie.

### Des subventions aux SAAD et aux établissements médico-sociaux

Comme le lui permet l'ordonnance du 25 mars 2020, le Département s'est engagé à ne pas tenir compte de la sous-activité liée à la période actuelle des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Il maintient ainsi le niveau de facturation pendant la durée de confinement même en l'absence de services faits.

De même, le Département va prendre en charge l'intégralité des frais des personnes admises au titre de l'aide sociale (déduction faite du forfait journalier) qui sont actuellement exceptionnellement confinées auprès de leur famille, mais qui sont habituellement hébergées en établissement. Normalement, au-delà de 35 jours d'absence, ces frais ne sont plus pris en charge par le Département. Le coût de cette mesure devrait s'élever à 300 000 €.

### Des subventions aux associations sportives et culturelles, ainsi qu'à l'agriculture

Plusieurs subventions aux associations sportives et culturelles ont également été votées par les élus. Le Département a décidé de prolonger ces subventions afin de ne pas mettre en péril ces structures.

Enfin, afin de favoriser la structuration des filières et le développement des circuits de proximité, le Département a alloué 110 000 euros au Pôle agroalimentaire (PAA), qui porte aujourd'hui la marque IsHere. Le PAA est un outil très utile en cette période de crise sanitaire qui a mis en forte tension les chaînes d'approvisionnement et a modifié les habitudes de consommation des Isérois.

*« Continuer à fonctionner avec une certaine normalité durant cette période n'est pas simple, et je remercie l'ensemble des conseillers départementaux de s'être adaptés au mieux pour tenir cette première commission permanente entièrement digitalisée. Et parce qu'il faut poursuivre nos missions de service public en ces temps exceptionnels, nous avons décidé aujourd'hui notamment, d'allouer des fonds exceptionnels pour des associations en première ligne et pour certains de nos partenaires déjà très fragilisés par cette crise. Ce sont de premières subventions. Ce n'est qu'un début. L'action du Département s'inscrira dans la durée. Le Département est et sera aux côtés des Iséroises et des Isérois pour affronter les nombreux défis que nous impose cette pandémie »,* affirme Jean-Pierre Barbier, Président du Département.